

CHARTRE CANADIENNE DES DROITS DES PERSONNES ATTEINTES DE MALADIES NEURODÉGÉNÉRATIVES

En tant que personne atteinte d'une maladie neurodégénérative, je bénéficie des droits fondamentaux stipulés dans la Charte canadienne des droits et libertés, au même titre que tout autre Canadien. Cette charte :

- s'assure que les personnes atteintes de maladies neurodégénératives connaissent leurs droits;
- renforce la capacité des personnes atteintes de maladies neurodégénératives à protéger leurs droits et à les faire respecter;
- s'assurer que les personnes et les organismes qui soutiennent les personnes atteintes de maladies neurodégénératives connaissent leurs droits.

En tant que personne atteinte d'une maladie neurodégénérative, les droits suivants me sont particulièrement importants. J'ai le droit :

1. De ne pas subir de discrimination, quelle que soit sa forme.
2. De bénéficier de tous les droits civiques et juridiques du Canada.
3. De participer à l'élaboration et à la mise en œuvre de toute politique affectant ma vie.
4. D'avoir accès à des mesures de soutien me permettant de vivre de manière aussi indépendante que possible et de rester active dans ma collectivité. Cela me permettra :
 - de satisfaire mes besoins physiques, cognitifs, sociaux et spirituels;
 - de m'impliquer dans la vie civique et communautaire;
 - d'avoir accès à des possibilités d'apprentissage continu.
5. D'obtenir l'information et le soutien dont j'ai besoin pour participer aussi pleinement que possible aux décisions qui m'affecteront, y compris celles qui concernent mes soins, de la pose du diagnostic, jusqu'aux soins palliatifs et de fin de vie.
6. D'attendre des professionnels chargés de mes soins qu'ils :
 - soient formés dans le domaine des maladies neurodégénératives et des droits de la personne;
 - soient responsables de protéger mes droits fondamentaux y compris mon droit au soutien et à l'information dont j'ai besoin pour prendre des décisions qui me conviennent;
 - me traiter avec respect et dignité;
 - me donnent un accès équitable à des options de traitement appropriées au fur et à mesure que surviennent des maladies autres que ma maladie neurodégénérative.
7. D'avoir accès à des procédures de plaintes et d'appels efficaces lorsque mes droits n'ont pas été protégés ou respectés.

Nous desservons toutes
les municipalités de la grande région
de Chaudière-Appalaches.

Pour bénéficier du services
Temps de parole

Contactez-nous et faites partie d'un groupe
de soutien dont les gens vivent avec un trouble
neurocognitif, dont la maladie d'Alzheimer ou
une maladie apparentée, phase légère à modérée.

Société Alzheimer

CHAUDIÈRE-APPALACHES

Nos bureaux sont ouverts du
lundi au vendredi
8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 30
www.alzheimerchap.qc.ca

SIÈGE SOCIAL :

1494, route du Président-Kennedy Nord
Case postale 1
Sainte-Marie (Québec) G6E 3B4
Téléphone : 418 387-1230, poste 1
Sans frais : 1 888 387-1230, poste 1
Télécopieur : 418 387-1360
info@alzheimerchap.qc.ca

* CENTRE DE SOUTIEN, LÉVIS :

730, avenue Taniata, local 110
Lévis (Québec) G6Z 2C5
Téléphone : 418 837-6131
Télécopieur : 418 837-6019
alzheimercentrelevis@alzheimerchap.qc.ca

* Pour le bureau de Lévis, SVP, pour vous assurer
de la présence d'un (e) intervenant (e) disponible,
veuillez appeler avant de vous présenter.

Société Alzheimer

CHAUDIÈRE-APPALACHES



Prenez votre
Temps de parole

L'expertise
CHANGE TOUT !



Le groupe de Temps de parole est offert à des personnes vivant avec un trouble neurocognitif, dont la maladie d'Alzheimer ou une maladie apparentée phase légère à modérée. Ce service consiste à former un groupe de soutien, avec d'autres personnes vivant sensiblement la même situation. Chaque participant y trouve l'opportunité de :

- Socialiser en verbalisant leur vécu, leurs émotions et inquiétudes;
- Trouver des stratégies pour faciliter sa vie au quotidien;
- Trouver des réponses à ses interrogations;
- Trouver présence et compréhension auprès des pairs;
- Préparer son avenir.

Des informations sur les troubles neurocognitifs, un peu de musique et des activités de stimulation cognitive sont au programme. Mais surtout, en prenant son Temps de parole, chacun peut y exprimer ce qu'il vit et ressent au moment présent.

Sept rencontres hebdomadaires, de deux heures, brisent l'isolement et permettent de vivre de bons moments ensemble. L'encadrement de ce groupe de soutien, d'un maximum de sept participants, est assuré par un intervenant de la Société Alzheimer.

On y suggère un thème pour chaque rencontre :

1. Accueil et partage sur la maladie de l'oubli.
2. Mon vécu avec la maladie (médicaments, désagréments, ...).
3. Les ajustements dans la communication.
4. La réorganisation du quotidien.
5. Mon réseau social et les ressources d'aide.
6. Ma sécurité (permis de conduire, dispositifs de repérage, ...).
7. Mes projets à réaliser et l'avenir.

La participation à Temps de parole est gratuite. Chaque participant, avec la collaboration essentielle de son proche aidant, auront à assurer la présence aux rencontres et le transport.

Ce groupe de soutien est fermé, c'est-à-dire qu'une fois constitué, aucune autre personne ne peut s'y joindre. Et ce, par souci de cohésion et pour développer un sentiment d'appartenance. Aussi, le respect es autres et des règles de confidentialité seront demandés.

Si vous manifestez un intérêt pour ces Temps de parole, un intervenant de la Société Alzheimer Chaudière-Appalaches vous rencontrera avec votre proche aidant, pour s'assurer que toutes les conditions sont réunies pour rendre votre expérience bénéfique.

Dans votre groupe de Temps de parole, vous participerez à créer une ambiance conviviale et chaleureuse, où le « senti » est plus important que le « savoir ».

Après sept rencontres, une deuxième session vous sera proposée.

